

## Compte-rendu de la réunion de Bureau du mardi 24 juin 2025

**Etaient présents :**

**Membres du Bureau :**

		<b>Présents</b>
Yves GUELORGET	<i>ANTEA Group</i>	<b>X</b>
Jonathan SENECHAUD	<i>COLAS Environnement</i>	<b>Excusé</b>
Amélie ROGNON	<i>ORTEC SOLEO</i>	<b>X</b>
Philippe GERGELY	<i>PRACTICWAY</i>	<b>Excusé</b>
Julien BRETON	<i>RSK</i>	<b>X</b>
Jean-Yves RICHARD	<i>SARPI REMEDIATION</i>	<b>Excusé</b>
Jean-Philippe TRACOL	<i>SECHE</i>	<b>Excusé</b>
Nicolas FOURAGE	<i>SOCOTEC Environnement</i>	<b>X</b>
David HIEZ	<i>TAUW</i>	<b>X</b>

**Membres de l'UPDS :**

Julie ZMIJEWSKI	ARTELIA
Olivier PACAUD	BREZILLON
Rodolphe ORDRONNEAU	BUREAU VERITAS
Julien MUHLBACHER	COTEG
Aurélie BLUSSEAU	DIE Remédiation
Véronique CROZE	ELEMENT TERRE
Claire ZUCCARELLI	EODD
Véronique LAGNEAU	FONDASOL
Ingrid HAMON	GINGER BURGEAP
David POIRIER	SECHE
Wilfried VANNIER	SERPOL
Nathalie MORIN	SOCOTEC Environnement
Nathalie CORDONNIER	SUEZ Consulting
Christel De LA HOUGUE	UPDS
Marie DUCLOS	UPDS
Franck LECLERC	UPDS

## **1. Adoption du CR du bureau du 13 mai 2025.**

---

*Cf. Diaporama en annexe*

Le compte-rendu du Bureau du 13 mai 2025 a été adopté.

## **2. Embauche d'un salarié : recours à un chasseur de tête.**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

L'offre d'emploi pour embaucher un 3<sup>ème</sup> permanent a été diffusée via LinkedIn, par mailing aux adhérents, ainsi que sur le site Emploi-Environnement. À ce jour, seules 3 candidatures ont été reçues, dont 2 ne correspondent pas au profil recherché. Une relance a été effectuée sur Emploi-Environnement, à la suite de laquelle une proposition d'accompagnement par un consultant spécialisé (type "chasseur de tête") a été faite. Le Bureau a validé cette proposition et la contractualisation est en cours.

## **3. Révision de la méthodologie SSP de 2017 : avis UPDS envoyé au Ministère.**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Le B3S a sollicité l'UPDS ainsi que diverses parties prenantes pour formuler un avis et des propositions d'évolution de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués datant de 2017. Un GT a été constitué au sein de l'UPDS, qui s'est réuni à 4 reprises, afin de statuer sur les remarques à formuler. L'avis consolidé a été transmis au ministère le 11 avril 2025.

Une réunion est organisée avec le B3S et ses appuis techniques (ADEME, BRGM, INERIS) le mardi 1<sup>er</sup> juillet afin de discuter des propositions de modifications. La présentation en annexe détaille les principaux points de la méthodologie que l'UPDS souhaiterait voir évoluer. Ces points concernent la structure du document, l'IEM et le plan de gestion.

## **4. Enquête sur les coûts de la certification.**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Lors de la dernière commission H&S, plusieurs adhérents ont fait part de leur mécontentement concernant les coûts jugés excessifs de la certification SSP par le LNE. En parallèle l'UPDS a été sollicitée par le BRGM pour leur donner des éléments sur le coût moyen de la certification. Dans ce contexte, l'UPDS a lancé une enquête interne auprès de ses adhérents pour recueillir des données précises.

Seulement 49 % des adhérents ont répondu à cette enquête. Pour le collège ingénierie, le nombre d'ETP SSP par établissement certifié varie entre 2 et 39, pour une moyenne de 12 ETP. Pour le collège travaux, il est compris entre 24 et 45 ETP, soit une moyenne de 33. En moyenne, chaque entreprise certifie 4 établissements dans le collège ingénierie, et 4,4 dans le collège travaux. Le collège ingénierie est également certifié sur un plus grand nombre de domaines (entre 6 et 7), contre 2 à 6 pour le collège travaux.

Les derniers audits ont été réalisés entre décembre 2023 et mai 2025, majoritairement dans le cadre de renouvellements. La durée globale des audits varie entre 1,5 et 7 jours, avec une moyenne de 4,4 jours. Il est à noter que les entreprises ayant peu d'établissements certifiés subissent des audits plus longs par site, du fait de la concentration des exigences sur l'établissement principal.

Le prix moyen d'une journée d'audit est de 1 965 € HT. Une augmentation annuelle modérée de 2 % a été observée entre 2018 et 2020, puis à nouveau entre 2023 et 2024, tandis qu'elle s'élevait à 4 à 5 % par an entre 2021 et 2023. Les tarifs journaliers varient selon les devis entre 1 745 € HT et 2 042 € HT. Le coût annuel total facturé par le LNE pour la certification SSP se situe entre 1 650 € et 8 887 € HT, pour une moyenne de 5 404 € HT.

Par domaine certifié, ce coût annuel varie de 236 € à 1 902 € HT, avec une moyenne de 1 038 €. Par établissement certifié, il est compris entre 550 € et 6 000 € HT, pour une moyenne de 2 126 € HT. Le coût des audits externes reste marginal, bien qu'il soit dix fois plus élevé en ingénierie qu'en travaux.

Le suivi interne de la certification mobilise des ressources importantes. En moyenne, il représente 0,4 ETP par établissement en ingénierie et 0,5 ETP en travaux. Par domaine certifié (y compris les attestations), cela correspond à 0,17 ETP en ingénierie et 0,32 ETP en travaux. Ce suivi interne engendre un coût significatif, pouvant être comparable à celui des marges opérationnelles.

L'enquête révèle également un fort mécontentement vis-à-vis du LNE : 55 % des répondants déclarent constater des comportements qualifiés d'abusifs. Dans 82 % des cas, cela concerne le coût journalier des audits et les frais annexes, notamment l'absence de compensation en cas d'annulation tardive par le LNE ou la facturation de frais de gestion lorsque l'entreprise paie directement. Dans les autres cas, les griefs portent sur la différence d'interprétation entre les auditeurs et le comité de la marque.

D'autres problèmes ont été identifiés : anticipation excessive de la planification des audits (jusqu'à 6 mois avant l'échéance), tensions relationnelles avec certains auditeurs, délais de réponse pouvant dépasser deux ans, interprétations divergentes de la norme selon les auditeurs, difficultés de communication avec le LNE, ou encore comptes rendus de fin d'audit difficilement lisibles pour des non-initiés. Du côté du collège travaux, certains adhérents questionnent même le maintien de la certification SSP. D'autres dénoncent la lourdeur administrative imposée pour répondre aux exigences du LNE, estimant qu'une simple déclaration de conformité à la norme NF X31-620, comme c'est le cas pour les chantiers amiante, devrait suffire. Certains suggèrent que la certification SSP ne devrait être obligatoire que pour des travaux in situ ou impliquant des terres dangereuses. Enfin, le référentiel est parfois critiqué pour imposer des méthodes, plutôt que de se limiter aux exigences de résultats, notamment en matière de gestion des compétences.

#### Remarques des adhérents :

- un adhérent a précisé qu'un seul établissement de son entreprise est certifié, que toutes les autres implantations ainsi que l'ensemble du matériel sont rattachés à cette certification. Toutefois, cela suppose que tous les documents produits sortent sous l'adresse de l'établissement certifié, y compris les mails.
- D'autres adhérents expriment le souhait d'une harmonisation des coûts journaliers d'audit, et demandent que les frais annexes ne soient facturés qu'en cas de justification claire.

#### Action :

- Préparation d'un courrier à destination du LNE par CDH, pour :
  - o Demander une harmonisation des pratiques (notamment des coûts journaliers) ;
  - o Exiger une justification systématique des frais annexes.
- Estimation par CDH du chiffre d'affaires global réalisé par le LNE dans le cadre de la certification SSP.

## **5. PFAS.**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Congrès international PFAS – juin 2025 : Marie Duclos a assisté aux deux premières journées du 5<sup>e</sup> Congrès international sur les PFAS, qui s'est tenu du 17 au 20 juin 2025.

Lors de la première journée, plusieurs messages clés ont été retenus :

- Peu d'évolutions réglementaires notables, avec un décalage entre les avancées scientifiques rapides et l'évolution plus lente des cadres réglementaires.
- Nécessité d'une approche globale de la gestion des PFAS, intégrant les risques, les coûts et les bénéfices.
- Présentation de nombreux outils et techniques pour la détection, le traitement et l'évaluation des PFAS.
- Précision importante de la DGPR : les VTR issues d'organismes autres que ceux mentionnés dans la circulaire du 31/10/2014 peuvent être prises en compte.

La deuxième journée a mis en lumière les éléments suivants :

- En matière d'écotoxicologie, une forte bioaccumulation de PFAS a été observée chez les prédateurs. Les PFAS à chaîne courte se révèlent plus concentrées dans les plantes que ceux à chaîne longue.

- De nombreux travaux de recherche sont en cours, notamment :
  - Études sur la bioaccessibilité,
  - Développement de biomarqueurs,
  - Méthodes de détection rapide,
  - Stratégies de stabilisation/immobilisation dans les sols,
  - Travaux sur le lien entre AOF et les analyses PFAS.
- Du côté réglementaire :
  - L'OMS envisage de recommander des RPF pour les PFAS.
  - L'ANSES prévoit de publier des VTR ingestion et inhalation pour trois PFAS.
- Enfin, il a été souligné que les environnements intérieurs (bâtiments, mobilier, vêtements) représentent des sources significatives de PFAS.

Courrier du GT PFAS réglementaire à l'ANSES : Le groupe de travail « PFAS réglementaire » de l'UPDS a adressé un courrier à l'ANSES le 4 juin 2025 pour obtenir des précisions sur l'état d'avancement de leurs travaux, notamment sur les VTR et la gestion des risques. L'ANSES a répondu à une partie des questions le 11 juin 2025. Les questions posées ainsi que les éléments de réponse figurent dans la présentation en annexe.

## **6. GT TEX : avancement des travaux**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Action 1 du GT : L'objectif de ce groupe de travail est d'élaborer une synthèse claire et opérationnelle du cadre réglementaire et méthodologique en vigueur pour la gestion des terres excavées. Ce document vise à consolider les différentes références existantes et à en faciliter l'appropriation par les professionnels du secteur. La finalisation de la synthèse est prévue pour mi-juillet 2025, afin de pouvoir la soumettre ensuite à la relecture et à la validation des membres du Bureau.

Les prochaines étapes consisteront à identifier des acteurs du collège travaux prêts à s'impliquer dans cette démarche, et à établir un consensus sur les critères d'entrée des terres en filière au sein de ce collège.

**Action :**

- Intégrer les « trous dans la raquette » réglementaires identifiés à partir de cette synthèse à la présentation prévue lors de la réunion avec le BGD le 7 juillet 2025, en particulier ceux concernant les terres fertiles.

## **7. Formation H&S SSP : état d'avancement**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Une réflexion est actuellement en cours au sein du Bureau concernant la possibilité de déléguer la gestion logistique de la formation H&S-SSP à un organisme de formation existant. L'avancement porte sur l'identification des données sensibles à protéger ainsi que des organismes de formation potentiels à solliciter. Les prochaines étapes consisteront à assurer la protection de ces données via l'INPI (PGH), établir une liste d'organisme de formation à consulter pour définir les conditions de commercialisation.

## **8. Communication : point d'avancement**

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Guide des bonnes pratiques : La mise en forme du guide des bonnes pratiques est actuellement en cours. Il sera diffusé exclusivement en version numérique et sera prêt à coup sûr pour Pollutec 2025.

SOLSCOPE 2025 : Concernant SOLSCOPE 2025, l'événement a rassemblé 12 parrains, 200 exposants et environ 4 000 visiteurs.

POLLUTEC 2025 : Le programme des conférences est désormais disponible. À cette occasion, l'UPDS présentera le guide des bonnes pratiques, remettra les prix du concours photo ainsi que les Trophées de l'action climatique.

Un appel à volontaires est lancé pour représenter la filière dans le cadre du forum emploi–formation organisé par Emploi Environnement, comme lors de l'édition 2023.

Le concours photo UPDS est officiellement lancé. La date limite de participation est fixée au 7 septembre 2025. Les Trophées de l'action climatique sont également ouverts à candidature, avec une date limite au 5 septembre 2025.

Concernant UPDS Mag, le numéro de juillet est en cours de finalisation. Pour le numéro suivant, consacré aux outils numériques au service des SSP, les propositions d'articles sont attendues avant le 31 août 2025.

## **9. Points divers.**

---

Sans objet.

**Prochaine réunion : le 16 septembre 2025 de 15h30 à 18h à Paris**